

# Plan de protection COVID-19 pour assurer l'accueil à la maison de quartier des Acacias

---

Version du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Ce document est élaboré sur la base des documents fournis par la FASE.

Nous demandons à ce que tout le monde porte un masque dès 12 ans à partir du moment où la distance de 1,5m n'est pas respectée. Le lavage des mains est obligatoire dès le moment où l'on pénètre dans les locaux. Une liste de présence sera tenue pour toutes les activités de la maison de quartier. Désinfection et aération régulière des locaux (poignées, robinets, toilettes). Mise à disposition du matériel de protection et de désinfection. Des affiches informatives seront posées à divers endroits de la maison de quartier.

Toutes nos activités sont maintenues et réadaptées aux normes COVID actuelles comme suit :

**Adultes** : 1,5m de distance sinon masque ainsi que désinfection des mains. Accueil des parents des enfants du mercredi aéré à l'extérieur.

**Ados** : 1,5m de distance sinon masque ainsi que désinfection des mains.

**Enfants de 12 ans à 15 ans révolus** : Masque à partir du moment où il y a un grand mélange d'âge de population. Désinfection des mains.

**Enfants jusqu'à 12 ans** : Lavage des mains au savon.

**Repas** : Préparation selon les normes d'hygiène habituelles les enfants sont servis par les adultes par groupe de table.

## **Location de salle :**

La responsabilité du matériel de protection et de désinfection est à la charge du locataire ainsi que le traçage des personnes présentes.

Grande salle :

15 personnes maximum sans masque sinon capacité normale avec masque.

Local du 21 route des Acacias :

5 personnes maximum sans masque sinon capacité normale avec masque.

Petit Môme :

5 adultes maximum avec masque sinon capacité normale pour les enfants.

## **Cours et ateliers :**

Les responsables des cours sont priés de tracer leurs élèves, de respecter les normes ci-dessus ainsi que de mettre à disposition du matériel de protection et de désinfection. Le nettoyage des locaux, du matériel, du mobilier et des toilettes est aussi à leur charge. Le matériel de désinfection des locaux est fourni par la maison de quartier.